

Ce formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives est à faire parvenir à la Direction de l'Education **avant le 29 mars 2024. Au delà de cette date, plus aucun dossier ne sera accepté.**

 Une demande de dérogation scolaire n'est pas acceptée de plein droit. La décision définitive d'affectation s'appuie sur la situation de la famille, de l'enfant et sur les arguments fournis par les parents. **Elle ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.**

**ENFANT :**

NOM :  Prénom :   
Date de naissance :  Adresse :   
Ecole fréquentée en 2023-2024 :

**RESPONSABLE LEGAL :**

NOM :  Prénom :  Responsable 1   
NOM :  Prénom :  Responsable 2   
NOM :  Prénom :  Tuteur   
Téléphone :  Email responsable 1 :  Email responsable 2 :

**ECOLE :**

Ecole dont dépend l'enfant :   
Ecole demandée :

**MOTIF(S) DE LA DEMANDE :**

Rapprochement de fratrie (dans le cas échéant, merci de bien vouloir renseigner l'identité des membres de la fratrie ci-dessous) :

NOM :  PRENOM :  né le :  niveau :  école :   
NOM :  PRENOM :  né le :  niveau :  école :   
NOM :  PRENOM :  né le :  niveau :  école :

Santé \*merci de bien vouloir préciser ci-dessous (description, joindre certificat médical) :

  

Admission de l'enfant dans une école proche du domicile de l'assistante maternelle (veuillez joindre une copie de l'agrément, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une attestation sur l'honneur d'accueil de l'enfant émanant de l'assistante maternelle)

Autres motifs (merci de bien vouloir joindre un courrier explicatif et justificatif nécessaire)

**Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la Direction de l'Education de la Ville de Sartrouville ainsi qu'à la Direction d'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.**

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état-civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles 433-19 et 441-7 du Code Pénal.

Date :  Signature(s) du (des) demandeur(s) :

## LISTE DES PIECES A FOURNIR : VOIR AU VERSO

LISTE DES PIECES A FOURNIR selon le motif de la demande ci-dessous :

### Garde par un proche parent :

Fournir une photocopie au choix :

- facture de téléphone
- quittance de loyer
- facture d'eau, d'électricité ou de gaz



**du domicile du proche parent.**  
(ces justificatifs devront dater de moins de 3 mois)

et attestation sur l'honneur signée par la personne assurant la garde de l'enfant.

Avis du directeur de l'école de secteur	Avis du directeur de l'école demandée
Date :  Signature :	Date :  Signature :

Avis de la commission	Décision
Favorable : <input type="checkbox"/>	Favorable : <input type="checkbox"/>
Défavorable : <input type="checkbox"/>	Défavorable : <input type="checkbox"/>
Observation éventuelle :	Observation éventuelle :
	<b>Date et Signature</b>

Reçu au service scolaire le :

La mairie de Sartrouville collecte vos données personnelles et celles de votre enfant afin de traiter votre demande de dérogation. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de traitement des données personnelles (accessible sur demande à la direction de l'éducation ou par mail : [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr)).